

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 21/12/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE

22 DEC 2017

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2017-56 : Déchèterie intercommunale de Grignan – travaux d'aménagement – Choix du prestataire

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

Vu la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement sur le site de la déchèterie intercommunale située sur la commune de Grignan (26230) portant sur la rehausse de la benne à gravats et la fourniture et la pose d'un bastaing et de bavettes en caoutchouc,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

### DECIDE

**Article 1** : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'entreprise Serrurerie-Ferronnerie Fabien LOVISA, sise ZA du Clavon à Valaurie (26230), portant sur les aménagements nécessaires de la déchèterie intercommunale située sur la commune de Grignan (26230), offre économiquement la plus avantageuse avec 6 481€HT soit 7 770.80€TTC.

**Article 3** : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 4** : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 22 novembre 2017

Le Président,  
Patrick ADRIEN

